



DOSSIER d'INSCRIPTION AUX SERVICES PERISCOLAIRES

ANNEE SCOLAIRE 2018 / 2019

NOM de l'enfant :

Prénom :

Date de naissance :

Ecole fréquentée : VARILHES / LABORIE
(rayer la mention inutile)

CLASSE

REGLES COMMUNES à L'ENSEMBLE DES SERVICES

Les services périscolaires regroupent :

- les garderies de 7 H 30 à 8 H 50, de 13 H 20 à 13 H 50 et de 17 H 15 à 18 H 30 ;
- la cantine de 12 H 00 à 14 H 00 ;
- les activités périscolaires de 16 H 15 à 17 H 15 ;
- l'accueil du mercredi après-midi de 12 H 00 à 18 H 30.

Ces services sont mis en place et gérés par la commune.

ARTICLE 1 : CONDITIONS D'ACCUEIL

Seuls les enfants pour lesquels le dossier d'inscription aux services périscolaires a été remis en Mairie dûment rempli et signé, peuvent être accueillis dans les différents services périscolaires.

Réservations obligatoires pour la cantine par l'intermédiaire de la fiche mensuelle prévue à cet effet

ARTICLE 2 : COMPORTEMENT ET SANCTIONS

Les enfants et leurs familles doivent respecter le personnel ainsi que les lieux et matériels mis à leur disposition dans le cadre des services périscolaires.

Les familles sont tenues de respecter les horaires et les conditions d'accueil propres à chaque service.

Le non respect manifeste et répété des règles propres à chaque service, ou tout manquement de respect envers le personnel, sera sanctionné par un avertissement de l'enfant en cause. Au-delà de deux avertissements, une exclusion partielle ou totale pourra être prononcée par la Mairie qui se réserve le droit de revoir l'inscription du contrevenant pour les années suivantes.

La réinscription de l'enfant sera étudiée, après un entretien préalable avec la famille.

ARTICLE 3 :

Il est interdit à l'enfant d'amener des objets de valeurs (bijoux, argent ...)

La Commune de VARILHES décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

Pièces à joindre au dossier d'inscription :

- *Fiche destinée au service comptable*
- *justificatif de domicile de moins de 3 mois*
- *justificatif du n° allocataire CAF ou MSA de l'Ariège portant notification de votre quotient familial*
- *attestation d'assurance scolaire en cours de validité*
- *document précisant les modalités de garde de l'enfant et d'exercice de l'autorité parentale (si parents séparés)*

Les dossiers incomplets ne seront pas pris en compte

AUTORISATION EN CAS d'ACCIDENT

Je soussigné

Responsable légal en qualité de PERE / MERE / TUTEUR (rayer les mentions inutiles)

Autorise le responsable des services périscolaires à prendre, le cas échéant, toutes mesures rendues nécessaires par l'état de l'enfant (traitements, hospitalisation, intervention chirurgicale), de le conduire ou faire conduire auprès des services médicaux compétents et m'engage à rembourser les frais éventuels engagés par la Collectivité.

Fait à

Le

Signature :

DROIT à l'IMAGE

Je soussigné(e)

Autorise / N'autorise pas

Mon enfant à être photographié(e) lors de reportages effectué par la Commune de VARILHES pour des articles relatifs aux services périscolaires diffusés sur le Bulletin municipal et ainsi que lors de toutes manifestations communales.

J'autorise l'utilisation de ces photographies pour l'ensemble des publications de la Commune de VARILHES, dans le cadre de ses actions de communication.

Cette autorisation peut être retirée à tout moment par demande écrite déposée en Mairie mais les documents imprimés antérieurement à cette demande resteront en circulation.

Fait à

Le :

Signature :

J'atteste

- avoir pris connaissance et compris les conditions générales de fonctionnement des services périscolaires gérés par la Commune de VARILHES
- accepter les termes de la réglementation de ces services.

J'autorise mon enfant à quitter seul l'établissement (uniquement pour les enfants de l'école primaire) :

OUI / NON

Certifié exact à :

Le :

Signature :